

## **Compte Rendu de la réunion « RECYCLERIE » du Vendredi 05/06/2015**

Présents :

Fabienne, Chantal, Christian, Jean-Marc

Invité : Jean-François Lacour

Bien qu'il ne soit pas envisagé pour nous de créer une structure de cette envergure, Jean-François Lacour qui a découvert, via le site internet de VMT, le groupe Recyclerie, a souhaité venir partager avec nous son expérience. Après 27 années passées dans la papetterie avec un BTS maintenance, dans le cadre d'une reconversion personnelle, il a suivi une formation d'encadrant en insertion en alternance à Lyon et a fait son stage dans une structure implantée dans les Vosges (Association AMI88) à St Etienne les Remiremont.

L'association a pour objet social **d'apporter à toute personne en situation d'exclusion ou en cours d'exclusion, une aide matérielle et morale dans le cadre d'actions visant à les engager dans un processus d'insertion sociale et professionnelle ayant ou non pour support des activités économiques diverses.**

Son siège social se situe dans la maison des associations et ses principales activités se déroulent dans les 2500m<sup>2</sup> de locaux et lieux de garage répartis sur le site du quartier de la Magdeleine à Épinal et dans la "capitainerie" des anciennes casernes Schneider.

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des structures d'insertion par l'activité économique. Ils ont pour objectifs de recruter, accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi.

La démarche d'insertion associe activité rémunérée, actions de production, de formation et accompagnement socioprofessionnel.

Les salariés en insertion sont recrutés en CDD et perçoivent une rémunération au moins égale au SMIC. La durée du contrat de travail est au minimum de six mois et sa durée hebdomadaire de 20 heures minimum.

### **Qui est concerné ?**

Les personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, notamment :

- Les jeunes de moins de 26 ans en grandes difficultés
- Les bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASS, API, AAH)
- Les demandeurs d'emploi de longue durée
- Les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale

(éléments extrait du site internet de l'association : <http://www.association-ami-epinal.fr/>)

Cette association propose dans ses activités notamment :

- La friperie
- La collecte des encombrants
- La brocante

Piste de réflexion de son expérience

Partenariat avec la déchetterie pour récupérer les articles déposés dans un endroit spécifique en contrepartie ils peuvent déposer les objets issus de la récupération qui sont invendables ou depuis trop longtemps dans le magasin de vente.

Mise en place d'une activité de ramassage de cartons, revendu ensuite. Cette activité aura permis de récolter 237 T de cartons, représentant un chiffre d'affaire de 23 000 €.

Le stockage de meuble occupe une surface de 1000 m<sup>2</sup>

Avant de débarrasser une maison, une visite préalable permet d'estimer le volume, les objets revendables. Une participation est demandée pour tout débarras.

L'électroménager est également récupéré. A cet effet un espace spécifique a été aménagé dans leurs ateliers afin de remettre en état pour la vente. Cela nécessite également des personnes ayant des compétences techniques.

Le chiffre d'affaire est composé de 33% de la vente de meubles et 31 % de la vente d'électroménager.

Au sein de l'espace de vente les meubles et objets à vendre sont présentés non pas sur des étagères mais font l'objet d'une présentation soignée afin de les mettre en valeur.

A savoir :

- un chantier d'insertion est subventionné à 70 % et ne doit pas dépasser 30 % d'autofinancement alors que les entreprises d'insertion sont à 80 % d'autofinancement pour 20 % de subventions. Les possibilités de suivi des personnes en vue de leur réinsertion sont donc limitées.
- Le seul moyen actuellement d'ouvrir une structure d'insertion est de travailler en partenariat avec une structure existante.
- La DIRECTE ne valide un nouveau chantier que s'il peut justifier d'un caractère innovant.
- ABRI aurait un nouveau projet en cours sur Gérardmer.

Jean-François nous propose également, si nous le souhaitons, la visite du site de Saint-Etienne-Les-Remiremont.

Autre suggestion : organiser une prise de contact entre notre comcom et celle de Gérardmer.